Nations Unies E/CN.5/2011/7

Conseil économique et social

Distr. générale
23 novembre 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement social
Quarante-neuvième session
9-18 février 2011
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : examen des plans et programmes d'action pertinents des Nations Unies concernant la situation de groupes sociaux

Modalités du deuxième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 2010/14 du Conseil économique et social. Il passe en revue les modalités du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) qui seront appliquées lors du deuxième cycle d'examen et d'évaluation et donne un premier aperçu des projets des organismes des Nations Unies et de la société civile. Il met également en lumière les enseignements tirés de l'expérience et les questions que le deuxième cycle d'examen et d'évaluation devra approfondir.

* E/CN.5/2011/1, à paraître.

10-65002 (F) 061210 081210

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Processus et modalités du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid (2002) et pertinence de ces derniers pour le deuxième cycle d'examen et d'évaluation	3
III.	Liste et calendrier préliminaires des initiatives envisagées par les organismes des Nations Unies et la société civile dans le cadre des préparatifs du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid	5
IV.	Enseignements tirés du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002)	7
V.	Projet de calendrier du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid	10
VI.	Recommandations	12

I. Introduction

1. Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) adopté par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement précisait qu'il convenait d'assurer un suivi systématique de la mise en œuvre du Plan par les États Membres pour véritablement arriver à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et qu'il appartenait à la Commission du développement social de se charger du suivi et de l'évaluation de cette mise en œuvre[1].

2. Le présent rapport a été établi pour faciliter les débats de la Commission du développement social à propos de l'organisation du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid conformément aux dispositions de la résolution 2010/14 du Conseil économique et social. Les thèmes évoqués dans la résolution 2010/14 concernant les récentes mesures prises par les États Membres et les organismes des Nations Unies pour participer à la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid sont traités dans le rapport intitulé « Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement » (A/65/158) que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

3. Si la principale méthode d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid a été définie dans les résolutions 42/1, 44/1 et 45/1 de la Commission du développement social, il convient de préciser les modalités d'exécution du second cycle. Le présent rapport décrit donc les procédures qui pourraient être mises en œuvre par les États Membres et le déroulement des opérations. Il soulève également certains points qui devraient être portés à l'attention des États Membres, compte tenu des enseignements tirés du premier cycle d'examen et d'évaluation. Il décrit en outre les mesures envisagées par les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile pour contribuer au processus d'examen et d'évaluation.

4. Les modalités du premier cycle d'examen et d'évaluation sont résumées à la section ci-après.

II. Processus et modalités du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid (2002) et pertinence de ces derniers pour le deuxième cycle d'examen et d'évaluation

5. Dans sa résolution 42/1 sur les modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, la Commission du développement social a encouragé les États Membres à créer des organes ou mécanismes nationaux de coordination ou à renforcer les organes ou mécanismes en place afin de faciliter l'application du Plan d'action de Madrid, y compris en ce qui concerne son examen et son évaluation et la diffusion d'éléments d'information à son sujet. Elle a également engagé les États Membres à aborder, dans leur examen et leur évaluation du Plan d'action de Madrid et dans leurs stratégies nationales, aussi bien les politiques ayant tout

[1] *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations unies, numéro de vente : F.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 131 et 132.

particulièrement trait au vieillissement que l'action menée pour que les problèmes du vieillissement soient pris en compte systématiquement, compte tenu de l'importance que revêt l'intégration de ces problèmes dans les programmes d'action mondiaux.

6. Dans la même résolution, la Commission a décidé de procéder à l'examen et à l'évaluation du Plan d'action de Madrid tous les cinq ans. Elle a en outre prié les commissions régionales de promouvoir et de faciliter à l'échelon régional l'application, l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid, ainsi que la diffusion de données sur la question. La Commission a en outre prié les organes compétents du système des Nations Unies d'apporter un soutien actif aux initiatives consacrées à l'examen et à l'évaluation du Plan d'action de Madrid à l'échelon des pays, en offrant une assistance technique en matière de renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne l'élaboration de modalités de ventilation des données démographiques et des statistiques par âge et par sexe.

7. Dans sa résolution 2003/14, le Conseil économique et social a prié les gouvernements, le système des Nations Unies et la société civile d'adopter une approche participative qui parte de la base dans le cadre de l'examen et de l'évaluation du Plan d'action de Madrid. Cette approche suppose que l'on recueille des informations en mettant en commun idées, données et pratiques optimales de façon à ce que l'examen et l'évaluation débutent aux niveaux locaux dans chaque pays là où les problèmes se posent. Il faudrait pour cela entamer des dialogues ouverts, organiser des réunions et mettre en place des organes de concertation avec les différents partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau local ainsi qu'en partenariat et en collaboration avec les acteurs nationaux. Les conclusions des processus d'examen locaux seront rassemblées aux niveaux national puis régional.

8. Dans sa résolution 44/1, la Commission du développement social a approuvé le calendrier du premier cycle d'examen et d'évaluation et prié le Secrétariat de coordonner les efforts faits pour déterminer l'aide qui pourrait être apportée aux gouvernements dans le cadre d'un examen et d'une évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Elle a prié les commissions régionales de réfléchir à des modalités appropriées pour procéder à l'examen et l'évaluation au niveau régional et les a encouragées à organiser des activités d'examen et d'évaluation à l'échelon régional.

9. Dans sa résolution 45/1, la Commission du développement social a demandé aux gouvernements de promouvoir une approche participative partant de la base dans l'ensemble du processus de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et de mener en 2007 l'examen et l'évaluation au niveau national dans les domaines particuliers qu'ils ont retenus dans le cadre d'une approche participative partant de la base. Elle a en outre prié les commissions régionales de lui présenter leurs conclusions sur le premier examen et la première évaluation, accompagnées des priorités retenues pour les initiatives futures.

10. Dans sa résolution 2010/14, le Conseil économique et social a adopté le thème « Mise en œuvre intégrale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement : situation sociale, bien-être et dignité, développement et pleine réalisation de tous les droits fondamentaux des personnes âgées » pour le deuxième cycle d'examen et d'évaluation et également décidé que la Commission du

développement social conduirait la partie mondiale du deuxième cycle d'examen et d'évaluation à sa cinquante et unième session en 2013.

11. Le Conseil économique et social a par ailleurs décidé que le deuxième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid suivrait la même procédure que celle retenue pour le premier cycle d'examen et d'évaluation et comporterait des activités préparatoires aux niveaux national et régional, y compris celles menées par les commissions régionales qui doivent s'achever en 2012. Les États Membres restent toutefois libres d'utiliser une autre méthode de coordination ouverte aux fins de l'examen et de l'évaluation, comme celle qui a été présentée à la quarante-huitième session de la Commission[2].

12. Par ailleurs, dans une note verbale de 2009, les États Membres et les observateurs permanents ont notamment été invités à faire connaître leurs vues sur les modalités des prochains cycles d'examen et d'évaluation du Plan d'action dont il a été rendu compte à la quarante-huitième session de la Commission[3]. Sur les 45 États Membres qui ont donné suite à cette demande, 20 se sont dits favorables à une méthode de coordination ouverte. Cette méthode a notamment été préconisée par les États membres de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

13. En associant la procédure suivie lors du premier cycle d'examen et d'évaluation et la méthode de coordination ouverte, on parviendrait à un équilibre entre une approche participative descriptive qui parte de la base et une approche fondée sur la collecte de données quantitatives. Cette méthode d'évaluation des politiques et de sélection des indicateurs se fonde sur les directives pour l'examen et l'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement concernant l'approche participative partant de la base (*Guidelines for Review and Appraisal of the Madrid International Plan of Action on Ageing – Bottom-up participatory approach*) et le guide pour la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement au niveau national (*Guide to the National Implementation of the Madrid International Plan of Action on Ageing*)[4].

14. Toutes les modalités pertinentes pour le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement (2002), à l'exception du calendrier des manifestations, ont donc fait l'objet de plusieurs résolutions et rapports.

III. Liste et calendrier préliminaires des initiatives envisagées par les organismes des Nations Unies et la société civile dans le cadre des préparatifs du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid

15. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) se réjouit d'entreprendre – en partenariat avec l'Union africaine, le Fonds des Nations Unies pour la

---

[2] E/CN.5/2010/4.

[3] E/CN.5/2010/4.

[4] Disponibles en ligne à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/socdev/ageing/research_papers.html.

population (FNUAP), le Département des affaires économiques et sociales (DAES) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) – comme pour les pays nord-africains, un processus régional d'examen et d'évaluation pris en main par les pays. L'African research network on ageing et des organisations de la société civile telles que HelpAge International seront également invités à participer à ce processus.

16. Le secrétariat de la CEA publiera un document de réflexion et des directives aux fins de l'établissement des rapports nationaux ainsi qu'un questionnaire sous la supervision d'un comité directeur. On espère que ce processus débouchera sur la création d'une base de connaissances, de données et d'information sur le vieillissement en Afrique. Il est envisagé d'organiser une conférence régionale ou de réunir des groupes d'experts en mars 2012 pour dresser le bilan de la situation 10 ans après Madrid.

17. Les modalités du deuxième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de la CEE sont exposées dans un rapport que le Groupe de travail de la Commission sur le vieillissement a établi en vue de sa troisième session tenue les 22 et 23 novembre 2010 à Genève[5]. La CEE a constitué ce groupe de travail, qui est composé d'États Membres de la région, afin de donner un élan continu à la mise en œuvre de la Stratégie régionale qu'elle avait adoptée en septembre 2002.

18. D'après la proposition formulée par ce groupe de travail, les informations recueillies lors des processus locaux et nationaux d'examen et d'évaluation devraient être communiquées à temps au secrétariat de la Commission pour que celui-ci puisse organiser une évaluation régionale en 2012. Le secrétariat de la CEE publiera des directives aux fins de l'établissement des rapports nationaux et de la communication des conclusions.

19. Si les États membres de la Commission en font la demande et sous réserve des ressources disponibles, l'évaluation régionale pourrait être conduite dans le cadre d'une conférence ministérielle régionale qui devrait se tenir début 2012. Cette conférence fixerait également les priorités à suivre pour poursuivre l'application de la Stratégie régionale de mise en œuvre et du Plan d'action de Madrid et aider les États membres.

20. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) prévoit d'organiser une conférence régionale d'examen et d'évaluation avec l'appui du FNUAP dans le courant du premier trimestre de 2012. Le secrétariat de la CEPALC diffusera des directives aux fins de l'établissement des rapports nationaux au début de 2011.

21. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) compte entamer le deuxième cycle régional d'examen et d'évaluation en envoyant une enquête régionale et un questionnaire aux États membres début 2011. Les résultats de l'enquête seront ensuite recueillis et analysés en même temps que les rapports nationaux. D'ici à juin 2011, un projet de rapport sera établi pour présenter une analyse des principales conclusions, recenser les principaux domaines d'intervention prioritaires et les pratiques optimales et proposer des solutions.

[5] ECE/WG.1/2010/5.

22. Il est prévu de constituer un organe préparatoire régional qui devrait se réunir pendant le dernier trimestre de 2011 pour examiner le rapport et les projets de recommandation qui seront présentés à la réunion intergouvernementale de haut niveau sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation prévue début 2012. Les textes issus de cette réunion seront soumis pour adoption à la CESAP à sa soixante-huitième session en avril-mai 2012[6].

23. Le secrétariat de la CESAP publiera une note d'orientation sociale sur le vieillissement qui analysera les difficultés des États Membres et les possibilités qui s'offrent à eux pour tenir systématiquement compte du vieillissement dans le cadre d'une approche socialement équitable du développement social. Cette note fera partie de la documentation dont sera saisi un séminaire régional sur l'examen et l'évaluation 10 ans après du Plan d'action de Madrid qui devrait se tenir en 2011. On peut espérer que ce processus encouragera les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à formuler des politiques pertinentes et à intégrer les questions relatives au vieillissement dans le processus de planification du développement.

24. Au cas où des ressources supplémentaires seraient mobilisées, la CESAO envisage de conduire une enquête régionale pour recenser les obstacles qui s'opposent à la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et d'établir sur cette base un rapport régional d'évaluation fondé sur l'analyse des faits. Un programme sera ensuite mis au point pour renforcer les capacités des pays arabes à mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid.

IV. Enseignements tirés du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002)

25. Le premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) a donné lieu à l'établissement de 70 rapports de pays, de rapports sur les activités d'examen et d'évaluation de toutes les régions, ainsi que de divers rapports internationaux[7] qui ont passé en revue les grands changements intervenus depuis la tenue de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Cependant, au lendemain du premier cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, certaines lacunes sont apparues, qui pourraient poser problème lors du deuxième cycle.

A. Manque de capacités en matière de collecte de données qualitatives et quantitatives

26. Compte tenu des contraintes budgétaires et du manque de capacités de deux commissions régionales et d'un certain nombre d'États Membres, il a été difficile de dresser un bilan complet des progrès accomplis depuis 2002. Dans les régions où le vieillissement de la population est plus marqué, le processus d'examen et d'évaluation a suscité davantage d'intérêt et les États Membres ainsi que les

[6] En outre, la CESAP a tenu un séminaire sur la promotion de la santé et la vie active des personnes âgées en novembre 2010 et compte organiser un forum régional sur le renforcement des capacités institutionnelles en matière de prestation de services aux personnes âgées en 2011.

[7] E/CN.5/2007/7, E/CN.5/2008/7 et E/CN.5/2008/2.

commissions régionales ont mobilisé davantage de ressources, ce qui a permis de recueillir des informations plus détaillées à plusieurs niveaux sur la vie des personnes âgées dans ces régions. Le processus d'examen et d'évaluation a en outre été facilité par l'existence de données quantitatives et qualitatives sur la vie des personnes âgées dans ces pays. En revanche, la participation de la majorité des États Membres qui ont une population plus jeune et où les problèmes de développement sont plus nombreux est restée limitée. Cinq ans après la fin du premier cycle d'examen et d'évaluation, le deuxième cycle risque de buter sur les mêmes écueils.

27. Seul un nombre limité de pays ont utilisé une approche participative partant de la base comme principal instrument d'évaluation[4]. Cette méthode d'évaluation n'a été utilisée que par quelques pays de la CEE et par environ la moitié des États membres de la CEPALC. Près de la moitié des pays étudiés par la CESAP ont par ailleurs indiqué qu'ils effectuaient des analyses à l'aide d'instruments participatifs tels que des enquêtes de satisfaction auprès des clients et les travaux de recherche de groupes de réflexion[8]. L'expérience montre que la formation aux méthodes et aux avantages de l'évaluation participative est un facteur déterminant pour la réussite de cette méthode d'évaluation. Les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile pourrait fournir un soutien accru dans ce domaine.

28. L'approche partant de la base repose essentiellement sur la participation des personnes âgées et de leurs organisations au processus d'examen et d'évaluation. Au cours du premier cycle, cette participation est demeurée limitée dans certaines régions, où seuls quelques pays se sont activement employés à collaborer avec des organisations de la société civile pour préparer leurs processus nationaux d'examen et d'évaluation.

29. En 2010, le FNUAP a lancé, en collaboration avec HelpAge International, un examen complet sur trois mois des données recueillies, des travaux de recherches effectués et des politiques et arrangements institutionnels en place relatifs aux dispositions du Plan d'action de Madrid. Un rapport international composé de bilans nationaux et régionaux et d'un certain nombre d'études de pays sera publié. Le FNUAP et HelpAge International, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, mettent par ailleurs au point un programme de travail sur deux ans qui vise à renforcer les capacités des gouvernements à suivre et évaluer les progrès accomplis et à recenser les lacunes et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Ce programme, qui a également pour objet de constituer une base de connaissances mondiale sur les difficultés à surmonter et les possibilités qui s'offrent pour tenir compte de la situation des personnes âgées dans le cadre des stratégies nationales de développement, débouchera en 2012 sur une publication sur la situation des personnes âgées dans le monde.

30. En décembre 2010, en partenariat avec le DAES, le FNUAP a organisé une réunion de groupes d'experts sur la collecte de données permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Les participants ont examiné et recommandé un ensemble minimal d'indicateurs que tous les pays pourraient recueillir et utiliser pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action. Le FNUAP compte par ailleurs établir des directives et organiser une formation sur la collecte de données au moyen de cet ensemble minimal d'indicateurs.

---

[8] E/CN.5/2008/7et corr.1.

31. Dans le cadre de cette initiative, la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a mis ses compétences techniques à la disposition de l'Arménie, du Kazakhstan, de la République de Moldova et du Tadjikistan, qui ont également bénéficié d'un appui financier du FNUAP pour mettre au point et conduire des enquêtes quantitatives et qualitatives complètes sur la situation des personnes âgées. Lors d'enquêtes réalisées auprès des ménages, des données ont été recueillies sur la santé, le mode et les conditions de vie, la capacité de travail et la situation financière des personnes âgées dans ces pays. Des informations qualitatives ont été recueillies sur la façon dont est perçu le vieillissement, ainsi que sur la qualité de vie et les problèmes psychologiques. Il est envisagé d'adapter rapidement la méthodologie de ces enquêtes et de la proposer à d'autres États Membres.

32. À mesure que le système des Nations Unies développera la collecte de données quantitatives et qualitatives au niveau national dans les pays en développement et en transition, davantage d'États Membres seront à même de présenter des rapports nationaux détaillés pour examen et évaluation. Il faut toutefois que les États Membres fassent davantage, avec l'aide d'établissements de recherche nationaux, régionaux et internationaux et d'organismes tels que ceux des Nations Unies.

B. Participation de la société civile

33. Certaines organisations de la société civile sont loin d'ignorer que leurs membres n'ont pas les capacités nécessaires pour participer au processus et prennent d'ores et déjà des mesures pour renforcer ces capacités. HelpAge International a ainsi commencé à informer du processus les membres de son réseau et ses partenaires dans toutes les régions et les aidera à mettre au point des activités pour faire entendre les voix des personnes âgées dans le processus d'examen aux niveaux national et international.

34. Des projets concrets sont en cours dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en Asie, dans le Pacifique et en Afrique. Ainsi, en novembre 2010, un réseau régional d'associations de personnes âgées s'est réuni pour la première fois au Viet Nam pour déterminer comment participer aux processus qui se succéderont jusqu'en 2012. Au Mozambique, une consultation nationale sera organisée dans le cadre de l'examen du plan national d'action en faveur des personnes âgées et du Plan d'action de Madrid.

35. HelpAge International travaille également sur une initiative intitulée Age Demands Action, qui relaie les opinions des personnes âgées auprès des décideurs et de la population. Cette initiative, lancée il y a trois ans dans 23 pays, en touche aujourd'hui 50.

36. Il est essentiel que la société civile participe à l'examen et à l'évaluation du Plan d'action de Madrid et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, les personnes âgées pourront ainsi faire entendre leur voix et auront davantage les moyens d'être des citoyens actifs. Ensuite, dans les pays qui disposent de capacités limitées en matière de collecte de données, de recherche et d'information sur la situation sociale et les droits sociaux des personnes âgées, il sera ainsi possible de recueillir autrement des informations et des connaissances essentielles pour le processus d'examen et d'évaluation. Des dispositions devraient être prises pour organiser des rencontres de la société civile dans toutes les régions, dans le cadre du processus régional

d'examen et d'évaluation. Il faudrait envisager de même de rassembler des personnes âgées ou des représentants des personnes âgées de diverses régions d'un pays, qui pourraient relayer les vues des personnes âgées au niveau national.

37. Au niveau régional, la CEE a organisé un forum de la société civile avant la conférence ministérielle régionale des États membres. La société civile a également été représentée lors de réunions techniques. Elle a activement participé à la conférence régionale de la CEPALC dans le cadre d'un forum régional sur le vieillissement qui a réuni des organisations de la société civile d'Amérique latine et des Caraïbes. Des organisations non gouvernementales actives dans la région ont fait des présentations à la réunion de haut niveau de la CEPALC. Il faudrait poursuivre cette pratique, sinon l'instituer et la développer.

38. Dans l'ensemble, les organisations de la société civile n'ont souvent pas eu l'occasion de participer au processus d'examen et d'évaluation partant de la base dans de nombreux pays ou disposaient de capacités limitées pour ce faire. Pour que le même problème ne se pose pas lors du deuxième cycle d'examen et d'évaluation, il faut que les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile concertent leurs efforts. Les commissions régionales et les organisations de la société civile sont actuellement invitées à produire davantage d'information pour le deuxième cycle d'examen et d'évaluation et à appeler l'attention des États Membres ainsi que des organisations nationales et régionales sur l'approche participative partant de la base. Le DAES mettra son site Web à jour pour mettre en valeur le processus d'examen et d'évaluation en accordant une large place à l'approche participative et à la société civile.

V. Projet de calendrier du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid

39. Un calendrier détaillé des manifestations prévues à partir de 2011 aux niveaux national et régional jusqu'au débat international qui se tiendra à la cinquante et unième session de la Commission du développement social en 2013, permet aux États Membres de disposer d'un instrument utile pour organiser le deuxième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid.

40. Le processus participatif d'examen et d'évaluation a été conçu comme un processus national continu d'évaluation dont les résultats seraient relayés aux niveaux régional et international. Le processus d'examen et d'évaluation n'est soumis à aucune contrainte de dates, mais il est important de décider en quelle année une synthèse des résultats sera établie au niveau mondial. L'horizon 2012 est important car il correspond au dixième anniversaire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue à Madrid; en outre, aucun examen régional ou mondial n'ayant été conduit depuis 2007, il sera ainsi possible d'évaluer la situation des personnes âgées dans le monde et l'action internationale dans le domaine du vieillissement pendant cette période de cinq ans.

41. En même temps, un gros travail de préparation demeure nécessaire à tous les niveaux pour que l'approche participative partant de la base prenne de l'ampleur et porte davantage ses fruits que lors du premier cycle d'examen et d'évaluation. Il est donc proposé d'organiser diverses activités selon le calendrier ci-après, dont le point culminant sera le processus mondial d'examen et d'évaluation du Plan d'action de

Madrid prévu à la cinquante et unième session de la Commission du développement social en 2013. Le projet de calendrier du deuxième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid est le suivant :

2011

42. Les États Membres pourraient commencer par recenser les domaines spécifiques dans lesquels conduire des enquêtes participatives détaillées en utilisant une approche qui parte de la base et recueillir des informations sur les actions qu'ils ont menées depuis le premier cycle d'examen et d'évaluation – nouvelles lois, politiques ou nouveaux programmes, constitution de mécanismes de coordination et campagnes d'information.

43. Les premières données d'expériences et des informations sur les pratiques optimales concernant l'organisation et la conduite des évaluations participatives partant de la base aux niveaux local et national seront également recueillies, analysées puis présentées aux commissions régionales. En collaboration avec d'autres entités, les commissions régionales aideront les pays qui le souhaitent à conduire leurs processus nationaux d'examen et d'évaluation et encourageront les approches participatives.

2012

44. Les processus régionaux d'examen et d'évaluation débuteront. Les commissions régionales organiseront des conférences régionales début 2012 ou au cours du premier semestre de la même année, selon les ressources financières disponibles, pour examiner les résultats des examens nationaux, mettre en commun les données d'expérience et les pratiques optimales et définir les domaines d'action prioritaires. Les commissions régionales présenteront les conclusions des réunions et les différents rapports nationaux à la Commission du développement social en 2013.

2013

45. À sa cinquante et unième session en février 2013, la Commission du développement social conduira un débat international sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation. Ce débat pourrait comporter une série de séances plénières, des délibérations ou diverses tables rondes qui permettraient d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid aux niveaux national et régional, de recenser les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans le processus de mise en œuvre, de mettre en commun données d'expérience et pratiques optimales, d'analyser la coopération internationale dans le domaine du vieillissement et d'arrêter les priorités du prochain cycle du processus de mise en œuvre. Il pourrait réunir des représentants des États Membres, des organismes des Nations Unies et de la société civile. Le document final publié pourrait présenter les conclusions du deuxième cycle d'examen et d'évaluation et recenser les problèmes courants et les nouvelles difficultés ainsi que les solutions possibles. Les États Membres voudront peut-être examiner ces solutions et d'autres avant d'arrêter définitivement les modalités du débat international de 2013.

VI. Recommandations

46. **La Commission du développement social voudra peut-être approuver le projet de calendrier du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid. Elle voudra peut-être aussi inviter les gouvernements à commencer à recenser les actions qu'ils ont engagées depuis le premier cycle d'examen et d'évaluation afin de présenter ces informations à la Commission à sa cinquantième session en 2012, de façon à ce que chaque pays puisse déterminer lui-même quelle action ou activité il compte examiner en appliquant une approche participative partant de la base.**

47. **La Commission voudra peut-être également prier les gouvernements de constituer un organe ou mécanisme national de coordination dont fera partie l'organisme chef de file – ou renforcer l'organe ou le mécanisme en place – afin de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002), ainsi que son examen et son évaluation.**

48. **La Commission voudra peut-être inciter les États Membres à recourir davantage, compte tenu de la situation de chaque pays, à une approche participative de l'examen et de l'évaluation qui parte de la base.**

49. **La Commission voudra peut-être en outre encourager les États Membres qui le souhaitent à utiliser la méthode de coordination ouverte lors du processus national d'examen et d'évaluation.**

50. **La Commission voudra peut-être encourager les commissions régionales à continuer de faciliter le processus d'examen et d'évaluation au niveau régional, notamment par l'intermédiaire de leurs organes intergouvernementaux, en :**

a) Favorisant le travail en réseau et la mise en commun des informations et données d'expérience;

b) Aidant les gouvernements à rassembler, diffuser et analyser les informations et à présenter les résultats des processus nationaux d'examen et d'évaluation et en leur donnant des conseils à cet effet;

c) Conduisant une analyse régionale et arrêtant les priorités des initiatives à venir.

51. **La Commission pourrait décider de prier le système des Nations Unies de soutenir les actions engagées par les pays aux fins de l'examen et de l'évaluation en fournissant, à leur demande, une aide technique au renforcement des capacités.**

52. **La Commission voudra peut-être également encourager les États Membres et les organismes des Nations Unies, le cas échéant, à fournir un appui aux commissions régionales pour faciliter le processus d'examen et d'évaluation et organiser des conférences régionales pour dresser le bilan des résultats des processus nationaux d'examen et d'évaluation en 2012.**